



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 13 janvier 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER-Christophe TORREGROSSA- Delphine FAUCHEUX - -Nelly GUILLET -Rachel MAGNIN-Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET-Magalie ANTRESSANGLE-Anthony AUDRAPT-

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

1. **Approbation PV et compte rendu conseil du 16 décembre**
2. **Désignation Secrétaire de séance**
3. **Tirage au sort invités prochain « petit déjeuner des habitants »**
4. **Projet Moulins de la Mûre : validation de l'étude préliminaire de l'architecte du patrimoine**
5. **Finances : vote des « restes à réaliser » sur budgets – planning budgétaire**
6. **Traversée de village : préparation au lancement de l'AVP**
7. **SDED : projet raccordement dépendance au BT de la Charose -délibération**
8. **Informations déneigement**
9. **Comptes rendus réunions**
10. **Questions diverses& tour de table**

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

La séance débute par un tirage au sort pour l'organisation du prochain petit déjeuner qui aura lieu le 5 février à 9h.

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Approbation du compte rendu du Conseil du 16 décembre-***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

2. Projet Moulins de la Mûre : validation de l'étude préliminaire de l'architecte du patrimoine

Le conseil municipal est sollicité pour valider l'étude pour le projet de réhabilitation des moulins de la Mure avec production d'une énergie éolienne via un aérogénérateur. Pour mémoire, cette étude est financée à 80% par l'Etat et le Conseil Départemental et la part d'autofinancement de 20% est supportée à parts égales par l'association Vespa et la commune. Cette étude a été validée par tous les partenaires associés au projet : la Direction Régionale des Affaires Culturels, le service patrimoine du Conseil Départemental, la Communauté de Communes Royans Vercors, Le Parc naturel régional du Vercors, la fondation du patrimoine et l'association Vespa. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.***

L'objectif est désormais de monter le plan de financement de l'opération en obtenant le maximum des financements publics disponibles et de le compléter par des financements privés auprès de diverses fondations (Fondation Bern, financements participatifs, Fondation du Crédit Agricole...). D'ores et déjà,



l'association Vespa a annoncé qu'elle participerait au financement du projet. Le moment venu, le conseil municipal devra se positionner sur sa participation financière et son montant. Le montage financier d'un tel projet sera complexe et long mais tout sera fait par l'association Vespa et le conseil municipal pour mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation. En marge de ces discussions, Anthony Audrapt alerte le conseil sur le fait qu'il faut anticiper la problématique éventuelle du bruit pour le voisinage lié au fonctionnement d'un moulin restauré.

3. Finances : vote des « restes à réaliser » sur budgets – planning budgétaire

Comme chaque année à cette période, il convient de comptabiliser les « restes à réaliser » en dépenses et en recettes. Il s'agit de reporter sur 2022 – avant le vote du budget en Mars- les dépenses et recettes d'investissements de l'exercice 2021 qui n'ont pas encore été réalisées. Il s'agit d'une opération technique sans impact budgétaire puisqu'il s'agit juste de reporter d'une année sur l'autre des investissements validés et budgétés mais pas encore réalisés. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents*

Le conseil municipal est par ailleurs informé du planning budgétaire :

- Commission finances le 24 janvier 2022 à 9h30 (ouverte à la population)
- Présentation des comptes 2021 et premier débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 17 Février 2022
- Deuxième commission finances fin février
- Débat d'orientation budgétaire le 10 mars 2022
- Vote du budget le 31 mars 2022

4. Informations déneigement :

Un bilan intermédiaire sur le déneigement est partagé avec l'ensemble du conseil municipal :

Concernant le dispositif des demi-barrières, il est précisé que ce dispositif départemental n'est pas encore opérationnel. Lorsqu'il le sera, une information à la population sera communiquée. Ainsi que cela a été expliqué lors de la réunion publique du 05 Novembre et rappelée dans la note d'organisation du déneigement diffusée en décembre, ce dispositif se veut essentiellement préventif afin d'éviter des « naufragés de la route » en pleine nuit nécessitant la mobilisation des secours. Lors de l'hiver 2020-2021, les conditions météo n'auraient pas justifié du déploiement du dispositif. Et lors de l'épisode de Novembre-Décembre 2021, il aurait sans doute été justifié de déployer le dispositif une nuit.

Concernant les opérations de déneigement menées par la commune, de nombreux incidents et dégradations matériels sont à déplorer dont certains auraient pu être évités par une plus grande vigilance.

Concernant le matériel, Yann Cerdan, responsable du service technique a présenté une synthèse du matériel présenté lors de la réunion du 22 décembre 2021 en mairie de la Chapelle en concertation avec les autres communes du Vercors. L'enjeu est désormais de s'assurer de l'aide du conseil départemental pour l'acquisition de nouveau(x) matériel(s). Des actions en ce sens sont en cours au niveau de l'intercommunalité. L'objectif du conseil municipal reste de caler l'organisation du déneigement de l'hiver prochain avant l'été.

5. SDED : projet raccordement dépendance au BT de la Charose (parcelle ZM 5) -délibération



Après un tour de table, il est proposé aux élus de reporter cette demande au prochain conseil et de demander à Thomas Ottenheimer de se rapprocher du pétitionnaire afin de prendre connaissance plus précisément de son projet et de s'assurer, au-delà de la question du raccordement électrique, de sa compatibilité avec les règles d'urbanisme actuelles ou de la nécessité de l'intégrer à la révision du PLU en cours. **Cette proposition est validée à la majorité (1 Abstention : Magalie Antressangle)**

6. Comptes Rendus des réunions :

➤ **Point sur la révision du PLU :**

Une synthèse des deux réunions des 04 et 11 Janvier est présentée aux élus. La première a abordé le diagnostic de la consommation des espaces bâtis et la seconde le Plan Aménagement du Développement Durable (PADD) qui va servir à la base de la rédaction de notre prochain PLU. Une commission environnement sera convoquée pour évoquer plus spécifiquement les aspects agricoles et forestiers du PADD. Le conseil municipal tient à préciser que la commune de Vassieux est la seule commune accompagnée par le bureau d'études Alpicité qui associe la population aux travaux de révision du PLU.

➤ **Rapport de stage :**

Chloé Lafférière qui a effectué un stage de communication de 4 mois l'été dernier a fait parvenir son rapport de stage. En dehors de ses missions, elle met en avant la qualité de l'accueil des vassivains qu'elle a rencontré et le plaisir qu'elle a eu à travailler et vivre à Vassieux. Son rapport de stage est consultable en Mairie. Thomas Ottenheimer profite de ce point pour informer de la « vitalité » de la page facebook de la commune avec désormais 700 abonnés et des publications qui rencontrent, pour certaines, un réel succès.

➤ **Réunion Communication avec CCRV**

Le conseil municipal est informé de la réflexion en cours, au niveau de l'intercommunalité, sur la refonte des sites internet des communes et de la Communauté de Communes. Un cahier des charges est en cours de rédaction. Une fois les estimations budgétaires connues, le conseil municipal devra se positionner sur la refonte (ou non) du site internet de Vassieux.

7. Traversées de village : préparation au lancement de l'AVP

Le conseil municipal a reçu quelques courriers d'habitants inquiets et/ou opposés au projet de réaménagements urbains portés par le conseil municipal. Des projets de réponses sont soumis aux élus qui, après échanges, en valident le contenu.

Conscients des inquiétudes suscitées par le projet de réaménagements urbains et notamment la mise en ligne de l'étude préliminaire du bureau d'études, le conseil municipal rappelle les éléments suivants :

- L'étude mise en ligne répond à la commande faite au bureau d'études de proposer une vision d'avenir pour le village **à horizon 5/10/15 ans**. Elle a été validée par le conseil municipal dans le sens où elle répondait globalement au cahier des charges fixé au bureau d'études. Par cette validation, le conseil municipal a acté les principales propositions d'aménagement. **Cela ne signifie pas que tout est figé et que plus rien n'est discutable**. C'est au moment de la préparation de l'avant-projet (AVP) de chaque secteur que seront affinées et ajustées les propositions.



- La mission actuellement confiée au bureau d'études est de proposer un avant-projet affiné pour la traversée du village (de l'entrée Nord à la sortie Sud et à la sortie Est) pour laquelle il y a unanimité pour dire que des travaux doivent être entrepris. L'objectif de cet AVP est d'arrêter un programme détaillé définitif et le planning des travaux de l'opération. La population sera à nouveau associée lors d'ateliers participatifs organisés le 09 Février et pourra amender les propositions mais le principe principal de suppression du rond-point ne sera pas remis en cause. Le démarrage des travaux sur la traversée du village sera conditionné à l'obtention des financements. Le conseil municipal met tout en œuvre pour que les travaux débutent après la saison estivale.
- Le réaménagement de la place du 21 Juillet et des autres secteurs s'inscrit **dans l'échéance 5/10/15 ans**. Le bureau d'études n'est pas missionné pour travailler sur ces secteurs pour le moment et nous ne sommes pas en mesure de préciser l'échéance des travaux des prochains secteurs.
- Tout en comprenant les inquiétudes suscitées par ce projet, le conseil municipal réaffirme sa conviction que les aménagements proposés valoriseront le cœur du village, renforceront l'attractivité de Vassieux et, par voie de conséquence, bénéficieront à l'ensemble des habitants.
- Le conseil municipal réaffirme son engagement à travailler sur d'autres projets comme en attestent les actions et réflexion en cours sur la Chapelle de la Mûre, les Moulins de la Mûre, le déneigement, l'eau et l'assainissement, PLU, la communication (...).
- Le conseil municipal a bien conscience qu'il y a une opposition qui s'exprime mais rappelle qu'il y a aussi beaucoup de gens très favorables à ce projet qui est l'aboutissement d'un long travail participatif engagé depuis 2018 où l'on a associé la population volontaire et qui a été accompagné par le Parc du Vercors. Il rappelle également que ce projet a été, par ailleurs, lauréat d'un appel à projets du Conseil Départemental.
- Concernant les inquiétudes sur le financement de ce projet, le Conseil municipal précise s'être suffisamment investi ces dernières années pour redresser les comptes de la commune pour ne pas les dégrader dans des investissements démesurés. Depuis 2015, l'endettement de la commune a été divisé par 2, les taxes communales n'ont pas été augmentées et, chaque année, la commune réussit à dégager des excédents de fonctionnement qui permettent de financer nos investissements malgré des baisses de dotations considérables. Le conseil municipal réaffirme sa volonté de gérer la commune dans ce sens et redit que les inquiétudes sur l'explosion de la dette communale ne sont pas fondées. A l'inverse, il se satisfait de ce contexte favorable qui permet à la commune d'investir. **D'une manière générale les travaux seront espacés dans le temps et se feront selon la capacité de la commune à mobiliser les autres financements publics, sans dégrader notre situation financière, sans négliger les missions quotidiennes de la commune et selon la capacité d'acceptation de la population.**
- En synthèse, le conseil municipal insiste sur le fait que ce projet ambitieux a pour objet de renforcer l'attractivité de notre village et pérenniser son exceptionnelle vitalité dans le respect de son histoire.

Tour de table :

Denis Pellissier informe de la situation des campanules suite à une réunion organisée fin décembre. La décision de fermeture a malheureusement été confirmée et des solutions plus ou moins acceptables ont été trouvées pour les locataires actuelles. Désormais, l'objectif est de modifier le bâtiment pour en faire un lieu d'accueil mixte (personne en autonomie et jeunes couples- saisonniers sur de la location à l'année).



Magalie Antressangle demande quand seront engagées les nouvelles expertises sur la Gelinotte. Il lui est répondu que des premières expertises en intérieur seront réalisées fin janvier et que les suivantes, en extérieur, seront engagées après l'hiver.

Rachel Magnin informe de l'avancement de la mise en place du compost communal.

Thomas Ottenheimer informe de 2 projets de communication sur la commune fin Janvier et Février, un enregistrement radio (France Bleu) et un tournage télé (France 2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance, Denis PELLISSIER

